

Annexe aux *comptes annuels*



Table des matières

1. Bases et organisation	3
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	5
3. La manière dont l'objectif est atteint	6
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	7
5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture	8
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	12
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	18
8. Exigences imposées par l'autorité de surveillance.....	21
9. Autres informations relatives à la situation financière	21
10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	22
Tableau des immobilisations au 31.12.2021	23

Annexe aux comptes annuels 2021

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et objectif

La Fondation Abendrot est une fondation au sens des art. 80 ss du Code civil suisse.

La Fondation a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle des entreprises, des associations et des indépendants qui lui sont affiliés ainsi que de leurs ayants droits et survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

La Fondation est conçue selon le principe de la primauté des cotisations mais propose également des plans en bi-primauté. Elle a conclu un contrat de réassurance auprès de la société PKRück AG pour la couverture des risques de décès et d'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation répond aux exigences obligatoires de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle (n° au reg. BS 0298). Elle verse des cotisations LPP au fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte/Règlement	valable à partir du
Acte de Fondation	27.04.1995
Règlement d'organisation	01.10.2020
Règlement de placement	01.10.2020
Règlement de prévoyance	11.06.2020
Règlement de liquidation partielle	01.07.2018
Règlement des provisions	11.06.2020
Règlement des coûts	01.01.2020

1.4 Organe directeur, pouvoirs de gestion et de signature

Prénom/Nom	Fonction	Durée du mandat	Représentant
Markus Staub	Président	01.01.2021 – 31.12.2023	Employé
Simone Emmel	Vice-présidente	01.01.2021 – 31.12.2023	Employeur
Cornelia Geiser		01.01.2021 – 30.09.2021	Employée
Werner Hartmann		01.01.2021 – 31.12.2021	Employeur
Maria Iannino Gerber		01.01.2021 – 31.12.2023	Employeur
Christoph Kilchenmann		02.12.2021 – 31.12.2023	Employé
Claudio Miozzari		01.01.2021 – 31.12.2023	Employeur
Annette Puglia-Egloff		01.01.2021 – 31.12.2023	Employée
Martina Suter-Jägli		01.01.2021 – 31.12.2023	Employée
Martina Pongratz	Suppléante	01.01.2021 – 31.12.2023	Employeur
Vojin Rakic	Suppléant	02.12.2021 – 31.12.2023	Employé

Pouvoir de signature

Les membres du Conseil de Fondation ont le pouvoir de signer collectivement à deux. Sont également habilités à signer à deux les membres de la direction Enza Bögli, Nicole Valet, Stephan Bannwart, ainsi que les collaborateurs de l'administration Dominique Martin Becht, Raimund Brenner, Rolf Gabathuler, Christian Geser, Jan Stefan Hauer, Renate Mohler, Markus Näff, Monika Pfeifer, Tina Puffert, Donald Frank Stählin, Dr. Hans-Ulrich Stauffer, Caroline Wienke et Eva Zumbrunn.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Vertragspartner: Prevanto AG, Basel Ausführender Experte: Patrick Spuhler
Organe de révision	RST Treuhand AG, Basel Leitender Revisor: Patrick Schaub
Service administratif	Pico Vorsorge AG, Basel
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Basel

1.6 Employeurs affiliés

	2021	2020
Nombre d'entreprises au 1 ^{er} janvier	1 231	1 221
Nouvelles affiliations	56	63
Contrats dissous	-51	-53
dont résiliations	-12	-4
Nombre d'entreprises au 31 décembre	1 236	1 231

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

	2021	2020
Total des assurés actifs au 1 ^{er} janvier	12 986	12 670
Entrées en cours d'exercice	3 131	2 912
Sorties en cours d'exercice	-2 387	-2 366
Départs à la retraite en cours d'exercice	-211	-215
Décès en cours d'exercice	-13	-15
Total des assurés actifs au 31 décembre	13 506	12 986

2.2 Bénéficiaires de rentes

	2021	2020	
Rentes de vieillesse	Début d'exercice	1 809	1 628
Rentes venant à expiration		-26	-16
Nouvelles rentes		214	192
Reprise		0	5
Nombre	Fin d'exercice	1 997	1 809
Rentes de conjoint	Début d'exercice	132	124
Mutation exercice précédent		0	-1
Rentes venant à expiration		-5	-2
Nouvelles rentes		15	11
Nombre	Fin d'exercice	142	132
Rentes de partenaire concubin	Début d'exercice	11	10
Nouvelles rentes		5	1
Nombre	Fin d'exercice	16	11
Rentes d'orphelin	Début d'exercice	37	37
Mutation exercice précédent		3	3
Rentes venant à expiration		-11	-9
Nouvelles rentes		10	6
Nombre	Fin d'exercice	39	37
Rentes de garde d'enfant	Début d'exercice	2	3
Rentes venant à expiration		0	-1
Nouvelles rentes		1	0
Nombre	Fin d'exercice	3	2
Rentes d'invalidité	Début d'exercice	215	216
Mutations rétroactives des exercices précédents		15	16
Rentes venant à expiration		-21	-27
Nouvelles rentes		16	10
Nombre	Fin d'exercice	225	215
Rentes de divorce	Début d'exercice	4	3
Rentes venant à expiration		0	0
Nouvelles rentes		1	1
Nombre	Fin d'exercice	5	4
Total des bénéficiaires de rentes		2 427	2 210

3. La manière dont l'objectif est atteint

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance se fondent sur la primauté des cotisations ou la bi-primauté et sont conformes au Règlement de prévoyance.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage (taux de conversion) de l'avoir de vieillesse acquis par l'assuré jusqu'à l'arrivée à l'âge de la retraite. Le taux de conversion de 5,60 % à l'âge ordinaire de la retraite de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes est conforme au règlement en vigueur pour 2021 ou pour les nouvelles affiliations depuis le 01.01.2020. Des dispositions transitoires s'appliquent aux assurés des entreprises déjà affiliées avant cette date. Pour les entreprises qui étaient affiliées avant le 01.01.2018, le dispositif transitoire prévoit une réduction par paliers annuels de 0,10 % chacun. Le taux de conversion en 2021 sera de 6,10 % (année précédente 6,20 %). Pour les entreprises qui ont adhéré à partir du 01.01.2018, un taux de conversion de 6,00 % (année précédente 6,00 %) s'applique jusqu'en 2022 inclus. Les prestations minimales de la LPP sont garanties dans tous les cas. La retraite anticipée est possible pour les assurés dès l'âge de 58 ans. Le taux de conversion est réduit en conséquence.

Les prestations de décès et d'invalidité sont définies par le plan de prévoyance. Les prestations sont versées selon les bases réglementaires en vigueur au moment de la survenue du cas de prestation.

Le salaire assuré est défini par le plan de prévoyance.

3.2 Financement, méthodes de financement

Les cotisations annuelles d'épargne et de risque sont définies par les plans de prévoyance.

Les frais administratifs s'élèvent à 0,35 % du salaire AVS + CHF 100.00/personne, jusqu'à un maximum de CHF 450.00/personne. Pour les entreprises de plus de 50 assurés, un taux réduit/un montant plafond est appliqué.

Les cotisations d'épargne, les risques et la contribution aux frais administratifs sont financés à parts égales par les employés et les employeurs. Des réglementations divergentes au bénéfice des employés sont possibles et dépendent des plans de prévoyance respectifs.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune prestation discrétionnaire n'est versée.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la comptabilité selon les normes Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les règles du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et sont conformes aux règles de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués au 31.12.2021.

4.2.1 Titres

Les évaluations des obligations suisses et mondiales, et des placements alternatifs sont basées sur la dernière valeur de marché disponible. Les gains et pertes sur les cours réalisés et non réalisés qui en découlent sont comptabilisés au compte de résultat dans le produit net des titres.

4.2.2 Placements auprès de sociétés employeurs

Conformément au règlement de placement, les placements auprès de l'employeur ne sont effectués qu'en accord avec l'art. 57 f. BVV2. Il y a deux placements non garantis auprès de l'employeur.

4.2.3 Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires pour des raisons commerciales.

4.2.4 Immobilier

Les biens immobiliers sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-Flow). Chaque bien est évalué individuellement sur la base de sa capacité de gain, de son emplacement, de son ancienneté et de son état et est évaluée par un expert externe et indépendant. En cas de vente prévisible des propriétés, des provisions sont constituées pour les frais de vente et les taxes estimés. Les gains ou les pertes sur les ventes sont présentés séparément dans l'appendice aux comptes annuels.

4.2.5 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont définis annuellement par un expert en prévoyance professionnelle sur la base de principes reconnus.

4.2.6 Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour les risques spécifiques au marché qui sous-tendent les placements de la fortune, afin de soutenir la réalisation durable des promesses de prestations. L'objectif fixé par l'expert en prévoyance professionnelle sur la base de considérations d'économie financière et de la situation actuelle est de 17% des engagements actuariels au 31.12.2021 [voir chiffre 6.3].

4.2.7 Autres éléments de l'actif et du passif

La comptabilisation des autres éléments de l'actif et du passif est effectuée aux valeurs nominales.

4.2.8 Conversion des devises étrangères

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis selon les taux de change quotidiens. Les actifs et les passifs en devises étrangères sont évalués en fonction des taux de fin d'année. Les gains et pertes de cours qui en découlent sont inscrits au compte de résultat.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes n'a eu lieu en 2021.

5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont assurés auprès de PKRück depuis le 01.01.2011 par le biais d'une réassurance congruente. Le contrat a été renouvelé le 01.01.2020 et peut être résilié au plus tôt le 31.12.2022. A partir du 01.01.2023, le contrat peut être résilié pour la fin de l'année moyennant un préavis de 6 mois.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Il n'existe pas d'actifs ni de passifs provenant de contrats d'assurance.

5.3 Développement et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2021	2020
	CHF	CHF
Situation des avoirs-épargne au 1er janvier	1 251 709 478.65	1 161 162 269.90
Crédits de retraite	87 740 572.80	85 198 154.30
Rachats d'années de cotisations employés	13 014 498.80	10 960 856.10
Contributions pour amortir la réduction du taux de conversion	7 340.80	17 695 526.70
Apports de libre passage	136 946 881.53	147 794 730.80
Versement de perceptions anticipées EPL et divorce	1 630 517.10	1 225 253.50
Contributions pour amortir la réduction du taux de conversion Employeur	0.00	500 000.00
Prestations de libre passage en cas de sortie	-121 911 748.83	-121 817 117.60
Versements anticipés pour la propriété du logement	-3 474 524.85	-1 621 000.00
Versement en cas de divorce	-1 629 515.75	-776 741.95
Versement comptant au départ en retraite	-12 494 313.35	-9 814 647.30
Dissolution au départ en retraite pour financement de la rente de vieillesse	-59 494 362.90	-55 219 773.50
Transfert à l'invalidité	-3 296 676.50	-1 435 675.25
Dissolution pour financement des rentes de risque	-1 821 252.45	-2 551 331.75
Rémunération de l'avoir-épargne	58 028 043.05	20 408 974.70
Avoirs-épargne assurés actifs	1 344 954 938.10	1 251 709 478.65
Compte retraite pour retraite anticipée :		
Situation des avoirs-épargne au 1 ^{er} janvier	577 681.65	391 246.90
Rachat pour retraite anticipée	368 410.05	335 608.25
Dissolution au départ en retraite pour financement de la rente de vieillesse	-148 070.75	-155 445.20
Rémunération de l'avoir-épargne	29 685.10	6 271.70
Avoirs-épargne de retraite anticipée	827 706.05	577 681.65
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31 décembre	1 345 782 644.15	1 252 287 160.30

5.3.1 Développement/Rémunération des avoirs-épargne des invalides

	2021	2020
	CHF	CHF
Situation des avoirs-épargne au 1 ^{er} janvier	24 587 676.95	24 496 386.45
Crédits de retraite issus d'exonération de cotisations	1 277 533.80	1 243 362.80
Entrées issues du transfert invalidité	3 296 676.50	1 435 675.25
Contributions pour amortir la réduction du taux de conversion	4 534.00	132 305.00
Ajustements rétroactifs	0.00	4 483.00
Apports de libre passage	406 455.20	771 436.70
Prestations de libre passage en cas de sortie	-566 225.30	-185 170.00
Dissolution au départ en retraite pour financement de la rente de vieillesse	-2 836 639.90	-3 592 961.00
Dissolution pour financement des rentes de risque	-48 971.25	-136 336.85
Rémunération de l'avoir-épargne	1 197 708.80	418 495.60
Total du capital de prévoyance invalidité au 31 décembre	27 318 748.80	24 587 676.95

5.3.2 Développement/Rémunération des avoirs-épargne Incapacités de travail

	2021	2020
	CHF	CHF
Situation des avoirs-épargne au 1 ^{er} janvier	2 358 211.35	2 291 456.90
Crédits de retraite	994 377.70	1 148 791.15
Contributions pour amortir la réduction du taux de conversion	0.00	342.00
Ajustements rétroactifs	-933.55	-5 909.45
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1 135 325.90	-1 101 629.65
Rémunération de l'avoir-épargne	59 517.25	25 160.40
Total du capital de prévoyance Incapacités de travail au 31 décembre	2 275 846.85	2 358 211.35
Taux d'intérêt appliqués à la rémunération de l'avoir-épargne:		
- pour l'avoir épargne surobligatoire	5.00%	1.75%
- pour l'avoir épargne obligatoire	5.00%	1.75%

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2021	2020
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) au 31 décembre	710 335 693.65	683 006 908.50

5.5 Développement du capital de couverture des retraités

5.5.1 Rentes de vieillesse

	2021	2020
	CHF	CHF
Situation du capital de couverture au 1 ^{er} janvier	536 170 000.00	488 563 000.00
Apport au départ en retraite pour financement de la rente de vieillesse	62 331 002.80	58 812 734.50
Apport issu de reprises pour financement de la rente de vieillesse	0.00	157 745.45
Transfert à la nouvelle société après passage d'entreprise	-137 046.60	0.00
Ajustement selon le bilan actuariel	29 040 015.25	13 374 908.90
Perception de capital de couverture pour versement de rentes	-36 946 334.15	-33 697 282.10
Intérêts portés par le capital de couverture	8 286 362.70	8 958 893.25
Total capital de couverture des rentes de vieillesse au 31 décembre	598 744 000.00	536 170 000.00

5.5.2 Rentes de risque

	2021	2020
	CHF	CHF
Situation du capital de couverture au 1 ^{er} janvier	65 665 000.00	66 692 000.00
Apport pour financement des rentes de risque	5 166 900.20	4 123 343.85
Apport en capital de couverture par reprise issue de nouvelles affiliations	486 751.90	22 669.70
Apport en capital de couverture PKRück	5 009 754.00	5 342 597.00
Perception de capital de couverture pour financement du maintien des avoirs de vieillesse	-2 271 911.50	-2 391 844.25
Ajustement selon le bilan actuariel	3 753 758.05	-3 193 019.45
Perception de capital de couverture pour versement de rentes	-6 835 746.70	-6 148 132.10
Intérêts portés par le capital de couverture	1 016 494.05	1 217 385.25
Total capital de couverture des rentes de risque au 31 décembre	71 991 000.00	65 665 000.00

5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

	2021	2020
	CHF	CHF
Provision pour allongement de la durée de vie Assurés actifs	3 842 000.00	17 465 000.00
Provision pour allongement de la durée de vie Rentiers	3 170 000.00	14 206 000.00
Provision pour taux de conversion excessif	136 751 000.00	101 093 000.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	94 000.00	108 000.00
Provision pour contributions d'amortissement pour la réduction du taux de conversion	46 886.00	99 924.00
Total provisions techniques au 31 décembre	143 903 886.00	132 971 924.00

La détermination des provisions techniques se base sur les calculs de l'expert en prévoyance professionnelle.

Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie

La provision pour l'augmentation de l'espérance de vie des assurés actifs et des bénéficiaires de pension est constituée progressivement afin de préfinancer les coûts des adaptations futures des bases techniques. Depuis la publication des bases techniques, il s'élève à 0,5 % par an du capital d'épargne des assurés actifs et des pensionnés d'invalidité (avec pensions temporaires) qui atteindront l'âge normal de la retraite dans les 10 prochaines années, ainsi que du capital de pension des pensionnés (à l'exclusion des pensions d'invalidité temporaires, des pensions d'enfants et des pensions de transition). Le montant de la provision selon les bases techniques 2020 de la LPP (PT 2020) est donc de 0,50 % à fin 2021 (année précédente 2,50 % avec la LPP 2020, PT 2020).

Provision pour taux de conversion excessif

La provision pour taux de conversion excessif correspond aux pertes de retraite escomptées des assurés actifs et des bénéficiaires d'une rente d'invalidité temporaire qui atteindront l'âge ordinaire de la retraite (65/64 ans) au cours des 10 prochaines années. Le calcul tient compte de la réduction progressive du taux de conversion à 5,60 % en 2026. La provision couvre également toute augmentation de la pension réglementaire par rapport aux prestations minimales légales. Un montant de 1 million de francs est réservé à cet effet au 31.12.2021 (année précédente 3.993 millions). Les taux de conversion techniquement corrects selon les principes de la LPP 2020 (PT2020) et un taux d'intérêt technique de 1,50 % sont de 4,94 % pour les hommes à 65 ans et de 5,02 % pour les femmes à 64 ans (sans droit aux rentes pour enfants).

Provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision pour les cas d'invalidité en suspens continue de prendre en compte un assuré en incapacité de travail qui n'est pas couvert par le contrat de réassurance avec la PK Rück. Conformément au règlement de prévoyance, le capital de prévoyance est pondéré avec une probabilité d'invalidité de 50 %. Le début de l'incapacité de travail remonte à 2009. Par précaution, en plus du capital de pension à la date du calcul, les cotisations d'épargne et les rentes d'invalidité sont donc mises de côté pour une période rétroactive de 5 ans.

Provision pour contributions d'amortissement pour la réduction du taux de conversion

Pour amortir la réduction du taux de conversion à 5,60 %, le Conseil de Fondation a décidé en 2018 de distribuer des contributions d'amortissement pour un montant total de 18 millions de francs. Les cotisations ont été créditées aux personnes assurées éligibles à partir du 01.01.2020. Le solde résiduel de la provision au 31.12.2021 de 46 886.00 CHF sera utilisé pour les ajustements ultérieurs (retraits rétroactifs, invalidité définitive, etc.).

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Le dernier rapport de l'expert reconnu en prévoyance professionnelle a été établi le 19.05.2021 pour la date de référence du 31.12.2020. L'expert en prévoyance professionnelle confirme qu'à la date de référence:

- la Fondation présente la sécurité requise conf. à l'art. 52e § 1a LPP pour la capacité à remplir ses engagements réglementaires,
- les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales définies par l'art. 52e § 1b LPP,
- les bases actuarielles utilisées sont appropriées et
- les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2021	2020
Base technique au 31 décembre	BVG 2020/PT 2020	BVG 2015/PT 2015
Taux d'intérêt technique au 31 décembre	1.50 %	1.75 %

La majoration pour l'augmentation de l'espérance de vie des assurés actifs et des bénéficiaires d'une rente d'invalidité (avec rente temporaire) qui atteindront l'âge de la retraite au cours des 10 prochaines années, ainsi que les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente (sans rentes d'invalidité temporaires, rentes d'enfants et rentes transitoires), s'élève à 0,50 % (exercice précédent: 2,50 %).

5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Au 31.12.2021, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 1,75% à 1,50% avec une adaptation simultanée des bases techniques LPP 2020/PT 2020 (année précédente : LPP 2015/PT 2015).

	2021	2020
	CHF	CHF
Situation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques au 1er janvier	2 014 039 972.60	1 885 679 360.15
Baisse du taux d'intérêt technique de 1,75% à 1,50%	48 900 000.00	0.00
Adaptation des bases techniques	-25 381 000.00	0.00
Adaptation au nouveau calcul au 31 décembre	152 457 153.20	128 360 612.45
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques au 31 décembre	2 190 016 125.80	2 014 039 972.60

5.10 Réserve de cotisations patronales avec renonciation à l'utilisation

Il n'y a pas de réserves de cotisations patronales avec renonciation à l'utilisation.

5.11 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture de l'institution de prévoyance est défini comme suit:

$$Vv \times 100 / Vk = \text{degré de couverture en \%}$$

Vv étant :

la totalité des actifs comptabilisés à leur valeur du marché à la date du bilan, déduction faite des engagements, des comptes de régularisation passifs et des réserves de cotisations d'employeur. La réserve de fluctuation de valeur doit être ajoutée au patrimoine de prévoyance disponible.

Vk étant :

le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel à la date du bilan, y compris l'augmentation requise.

	2021	2020
	CHF	CHF
Total des actifs aux valeurs du marché	2 721 773 146.07	2 397 384 276.65
Dettes	-33 718 043.09	-32 942 270.46
Comptes de régularisation du passif	-17 823 055.71	-18 593 375.79
Réserves de cotisations d'employeur (sans renonciation à l'utilisation)	-11 971 321.85	-9 657 857.92
Actifs disponibles (Vv)	2 658 260 725.42	2 336 190 772.48
Capital de prévoyance Assurés actifs	1 375 377 239.80	1 279 233 048.60
Capital de couverture Bénéficiaires de rentes	670 735 000.00	601 835 000.00
Provisions techniques	143 903 886.00	132 971 924.00
Capital de prévoyance nécessaire (Vk)	2 190 016 125.80	2 014 039 972.60
Excès/Insuffisance de couverture au 31 décembre	468 244 599.62	322 150 799.88
Degré de couverture selon l'art. 44 § 1 OPP2	121.4 %	116.0 %

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire en placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation assume la responsabilité générale de la gestion des actifs. Il a fixé l'organisation de la gestion des actifs et les compétences des services mandatés dans un règlement de placement. Il existe deux commissions de placement, dont la composition était la suivante en 2021:

Commission Titres

Martina Suter-Jägli, présidente	Membre du Conseil de Fondation
Markus Staub	Membre du Conseil de Fondation
Dr. Julian Kölbl	Expert externe
Marc Possa	Expert externe

Commission Immobilier

Werner Hartmann, président	Membre du Conseil de Fondation
Maria Iannino Gerber	Membre du Conseil de Fondation
Claudio Miozzari	Membre du Conseil de Fondation
Paul Güttinger	Expert externe
Andreas Stöcklin	Expert externe

Le Conseil de Fondation a mandaté les tiers ci-dessous pour assurer la gestion d'une partie des actifs :

Banque J. Safra Sarasin AG	Obligations Suisse, Actions Suisse et Monde
Carnot Capital AG	Actions Monde
Swiss Rock Asset Management AG	Obligations Suisse et Monde, Actions Suisse et Monde, Placements alternatifs
Sociétés externes de gestion immobilières	Biens immobiliers

Le «Fonds patrimonial Abendrot» a été créé au printemps 2017 sous forme de fonds à investisseur unique de droit suisse. La direction du fonds à investisseur unique et la gestion de parties du patrimoine a été confiée à la société Swiss Rock Asset Management AG.

6.1.1 Loyauté dans la gestion des actifs

Les prescriptions légales en matière de loyauté dans la gestion de fortune ont été appliquées comme suit:

- Subordination de la Fondation à la Charte ASIP;
- Obtention d'une déclaration de la part de toutes les personnes impliquées dans la gestion de fortune, y compris les sociétés de gestion immobilière, sur la non acceptation de rétrocessions;
- Remise d'une attestation similaire par toutes les personnes impliquées dans les activités administratives.

Toutes les personnes, banques et sociétés de gestion mandatées sont tenues de remettre une attestation en ce sens et confirment le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'intégrité et à la loyauté dans la prévoyance professionnelle.

6.1.2 Exercice des droits d'actionnaire

Pour l'exercice des droits d'actionnaires s'appliquent les art. 22 et 23 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ainsi que l'art. 8 du règlement de placement. L'exercice des droits de vote pour les Actions Suisse et pour une partie des actions étrangères a été confié à la Fondation Ethos.

L'exercice du droit de vote est publié sur la page Internet www.abendrot.ch.

6.1.3 Gestionnaire en placement, conseiller en placement et agrément

Par l'intermédiaire de la direction du fonds à investisseur unique, le Conseil de Fondation a mandaté les partenaires ci-dessous pour la gestion de la fortune :

- Banque J. Safra Sarasin AG, Bâle
- Carnot Capital AG, Zurich
- Swiss Rock Asset Management AG, Zurich

Celles-ci sont soumises à la FINMA et disposent par conséquent de l'agrément requis pour la gestion de fortune.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante

Sur la base du règlement de placement approuvé, valable à partir du 01.10.2020, la Fondation Abendrot peut élargir ses possibilités de placement dans les domaines suivants :

- Placements alternatifs : Selon l'annexe du Règlement sur les placements, le taux cible pour les placements alternatifs est de 21.5 % et la marge est de 13 % à 26 % (art. 55 lettre d OPP2 : limite de catégorie 15 %).
- Biens immobiliers : Selon l'annexe du Règlement sur les placements, le taux cible des placements immobiliers est de 30 % avec une marge de 25 % à 35 % (art. 55 lettre c OPP2 : limite de catégorie 30 %).

En 2021, la Fondation Abendrot revendique l'élargissement des possibilités d'investissement dans le domaine des placements alternatifs (20 %).

L'élargissement des options de placement effectivement appliquées se justifie selon l'avis du Conseil de Fondation pour les raisons suivantes :

Sélection/Exploitation/Surveillance

La société Swiss Rock Asset Management AG, en tant que direction du fonds, garantit la sélection, l'exploitation et la surveillance des placements alternatifs avec des experts techniques et la même diligence que pour les placements traditionnels.

Sécurité de la réalisation de l'objectif de prévoyance

La part des placements alternatifs a été augmentée, étant donné qu'il est apparu qu'en période de crise notamment, ces placements constituent un complément précieux aux placements traditionnels. Leur contribution à la sécurité de réalisation de l'objectif de prévoyance est ainsi assurée et représente un apport constant.

Diversification/Liquidités

Les placements alternatifs jouent un rôle essentiel dans la diversification du patrimoine dans son ensemble et contribuent ainsi à améliorer le profil du rapport rendement/risque.

Rentabilité

De même, la part des placements alternatifs a été relevée pour favoriser la réalisation des objectifs de rendement dans le contexte de taux d'intérêt faibles.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La valeur minimale requise de la réserve de fluctuation de valeur est établie au moyen d'un modèle mathématique-financier à un niveau de sécurité de 99.00% avec un horizon temporel d'une année.

Selon le calcul de l'expert en matière de prévoyance professionnelle du 21.04.2021, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 17.0% des provisions techniques (année précédente 17.0%).

	2021	2020
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation à la date de valeur du 1 ^{er} janvier	322 150 799.88	245 719 873.81
Constitution à partir d'apports issus de reprises	5 549.20	1 244.20
Réaffectation aux fonds libres depuis les apports de l'exercice précédent	47 835.35	0.00
Constitution/Dissolution à la charge/au crédit du compte d'exploitation	50 098 815.57	76 429 681.87
Réserve de fluctuation à la date de valeur du 31 décembre	372 303 000.00	322 150 799.88
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant arrondi à CHF 1 000)	372 303 000.00	342 387 000.00
Déficit de réserve	0.00	-20 236 200.12
Déficit de réserve en %	0.0%	-5.9%

6.4 Présentation des placements par catégorie

Pour une présentation détaillée des placements et de la stratégie de placement avec ses marges de manœuvre, veuillez-vous reporter à la présentation séparée dans l'annexe.

La stratégie de placement, les marges et les limites sont respectées au sens du règlement de placement et de l'OPP2, à l'exception de l'extension visée au point 6.2. Dans la perspective actuelle, ce dépassement ne compromet pas la sécurité durable de la prévoyance.

Les limitations s'appliquant aux débiteurs individuels selon les art. 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées au 31.12.2021.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Valeur de marché 31.12.2021	Résultat non réalisé 31.12.2021
	CHF	CHF
Futures	-9 201 153.59	78 392.25
Options/Warrants	0.00	57 146.00
Opérations de change à terme	338 879 121.04	6 739 197.92

Aucun effet de levier n'est exercé sur le total des actifs avec les instruments financiers dérivés utilisés.

Pendant la durée des opérations à terme, les actifs sous-jacents correspondants et les liquidités étaient disponibles pour rembourser les engagements de vente.

6.6 Engagements de capitaux ouverts

La catégorie d'investissement placements alternatifs comporte les engagements de capitaux ouverts suivants pour des placements dans des infrastructures, des placements de Private Equity et des emprunts de premier rang (Senior Secured Loans):

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
	22 101 477.94	20 120 354.00
	62 670 668.38	42 328 103.49
	44 159 723.38	36 917 999.00
	1 132 952.75	1 731 500.00
	21 657 224.15	38 562 313.00

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucune opération de securities lending n'a eu lieu.

6.8 Explication du résultat net des placements financiers**2021**

2020

	CHF	CHF
Résultat des liquidités	-309 062.30	-365 664.95
Résultat des couvertures des risques de change	172 423.25	5 724 388.04
Résultat issu des liquidités	-136 639.05	5 358 723.09
Le poste «Couvertures des risques de change» comprend les opérations de couverture des risques monétaires de toutes les catégories de placement.		
Perte de cours réalisée	-162 108.29	-144 659.07
Perte de cours non réalisée	-717 038.37	-1 348.03
Produit	561 612.95	605 099.23
Gain de cours réalisé	144.37	1 428.30
Gain de cours non réalisé	0.00	116 664.33
Résultat des obligations Suisse	-317 389.34	577 184.76
Perte de cours réalisée	-6 038 891.80	-6 954 969.87
Perte de cours non réalisée	-6 181 325.88	-3 934 953.48
Produit	2 622 248.92	2 980 532.59
Gain de cours réalisé	5 928 831.20	9 795 862.51
Gain de cours non réalisé	1 708 584.55	14 706 763.88
Résultat des obligations Monde	-1 960 553.01	16 593 235.63
Perte de cours réalisée	-1 858 473.88	-21 624 310.94
Perte de cours non réalisée	0.00	-871 535.48
Produit	9 497 582.60	9 014 957.26
Gain de cours réalisé	59 985 446.68	43 964 241.00
Gain de cours non réalisé	49 406 150.30	13 643 153.87
Résultat des actions Suisse	117 030 705.70	44 126 505.71
Perte de cours réalisée	-7 548 231.70	-17 012 639.71
Perte de cours non réalisée	-5 541 111.28	-4 555 498.84
Produit	6 544 681.42	4 285 578.21
Gain de cours réalisé	35 452 808.71	24 690 104.81
Gain de cours non réalisé	52 060 631.70	26 426 202.90
Résultat des actions Monde	80 968 778.85	33 833 747.37
Perte de cours réalisée	-1 484 337.16	-4 042 853.14
Perte de cours non réalisée	-11 065 181.22	-17 273 469.42
Produit	11 197 603.70	14 570 690.34
Gain de cours réalisé	259 800.00	2 556 934.28
Gain de cours non réalisé	34 469 350.77	4 924 377.04
Résultat des placements alternatifs	33 377 236.09	735 679.10
Résultat hypothèques/prêts	1 198 269.09	1 218 620.09
Résultat des hypothèques/prêts	1 198 269.09	1 218 620.09
Produit immobilier en Suisse	33 556 771.35	31 537 468.74
Bénéfice tiré de ventes de biens immobiliers	0.00	32 293.00
Ajustements d'évaluation Immobilier Suisse: Charges	-8 121 560.08	-2 473 395.99
Ajustements d'évaluation Immobilier Suisse: Produit	19 090 667.96	10 505 502.18
Charges immobilières (entretien, réparation, etc.)	-7 328 204.35	-6 409 804.79
Résultat de l'immobilier Suisse	37 197 674.88	33 192 063.14
Intérêts sur Réserve de cotisations d'employeurs	0.00	-19 071.45
Autres charges d'intérêts	-238 202.00	-257 541.30
Frais de gestion de fortune Titres	-4 984 382.75	-3 585 670.46
Frais TER pour placements collectifs	-6 360 678.27	-6 249 060.24
Frais d'administration du placement de fortune	-11 345 061.02	-9 834 730.70
Frais de gestion de fortune Hypothèques	-17 250.45	-28 170.10
Frais de gestion de fortune Biens immobiliers	-3 147 142.92	-3 054 829.48
Résultat des placements au 31 décembre	252 610 426.82	122 441 415.86

6.8.1 Performance des placements	2021	2020
	CHF	CHF
Total de tous les actifs en début d'exercice	2 397 384 276.65	2 180 592 597.05
Total de tous les actifs en fin d'exercice	2 721 773 146.07	2 397 384 276.65
Résultat net du placement de la fortune	-252 610 426.82	-122 441 415.86
Total de tous les actifs en fin d'exercice sans le résultat de l'exercice en cours	2 469 162 719.25	2 274 942 860.79
Soldes moyen des actifs (non pondéré)	2 433 273 497.95	2 227 767 728.92
Résultat net du placement de la fortune	252 610 426.82	122 441 415.86
Performance sur le total des actifs	10.38%	5.50%

6.8.2 Immobilier	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Valeur au bilan (valeur de marché) Immobilier Suisse	750 797 662.53	709 359 100.91
Revenu locatif net Immobilier Suisse	33 556 771.35	31 537 468.74
Résultat de l'Immobilier Suisse	34 050 531.96	30 137 233.66
Revenu locatif net Immobilier Suisse	4.47%	4.45%
Performance de l'Immobilier Suisse	4.54%	4.25%

Le chiffre de 4.54% pour la Performance Immobilier Suisse représente le revenu total de l'immobilier. Ce chiffre comprend, outre les revenus des loyers, les charges d'entretien et de réparation, les charges d'administration des biens immobiliers, ainsi que les ajustements d'évaluation des biens immobiliers.

6.9 Explications sur les frais de gestion de la fortune

Consolidation	Total des frais en	2021	2020
	CHF	en % de la fortune	en % de la fortune
Total des placements selon bilan	2 703 335 471.07		
Frais directs comptabilisés	8 148 776.12	0.30%	0.28%
Total des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	6 360 678.27	0.24%	0.26%
Total des frais	14 509 454.39	0.54%	0.54%
Total des frais de gestion de la fortune en % des placements transparents		0.54%	0.54%

Répartition des placements

Placements transparents			
Placements directs	2 100 369 533.09		
Placements indirects	602 965 937.98		
Total placements transparents	2 703 335 471.07		
Placements non transparents			
Total placements non transparents	0.00		
Placements nets	2 703 335 471.07		
Part des placements transparents «taux de transparence en matière de frais»		100.00%	100.00%

6.10 Explication des placements auprès des employeurs et de la réserve de cotisations de l'employeur

6.10.1 Placements auprès de sociétés employeurs	2021	2020
	CHF	CHF
Créances de cotisations	1 926 364.95	2 305 607.88
Hypothèques/Prêts auprès de sociétés affiliées	10 147 247.00	10 813 347.00
Prêts auprès de sociétés affiliées (Placements alternatifs)	1 367 136.90	2 750 611.00
Total des placements auprès de sociétés employeurs au 31 décembre	13 440 748.85	15 869 565.88

Les cotisations sont versées à la Fondation sur la base d'une facturation trimestrielle adressée aux entreprises affiliées. Les intérêts ne sont pas payés. Les arriérés de primes concernent les contributions pour l'année 2021.

Des contrats de prêt portant sur CHF 10 147 247.00 ont été conclus avec 6 sociétés affiliées et sont garantis par des lettres de créance selon les usages bancaires.

Des contrats de prêt portant sur CHF 1 367 136.90 ont été conclus avec 2 sociétés affiliées sans garantie, ces prêts sont comptabilisés au poste des placements alternatifs.

6.10.2 Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	2021	2020
	CHF	CHF
Situation de la réserve de cotisations de l'employeur au 1 ^{er} janvier	9 657 857.92	9 245 079.50
Attribution	4 025 963.28	2 447 237.75
Utilisation	-1 712 499.35	-2 038 530.78
Transfert de la réserve de cotisations de l'employeur lors d'une sortie collective	0.00	-15 000.00
Intérêts	0.00	19 071.45
Total de la réserve de cotisations de l'employeur au 31 décembre	11 971 321.85	9 657 857.92

La réserve de cotisations de l'employeur n'a pas été rémunérée en 2021 (année précédente : 0.2%).

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire		2021	2020
		CHF	CHF
Caisse	CHF	3 330.30	2 320.50
PostFinance	CHF	24 080 591.84	7 903 072.54
PostFinance	EUR	54 654.50	287 030.79
Basler Kantonalbank	CHF	202 354.75	502 344.10
Basler Kantonalbank	EUR	469.81	549.34
RB Laufental–Thierstein, compte courant	CHF	9 399.88	9 447.88
RB Laufental–Thierstein, compte de placement	CHF	615.98	615.92
Banque J. Safra Sarasin	CHF	22 474 287.33	24 643 961.64
Banque J. Safra Sarasin	Monnaies étrangères	3 231 334.49	1 626 029.65
Société Générale Paris	USD	0.00	22 253.29
CIC (Suisse) AG	Monnaies étrangères	0.00	1 053 075.60
ZKB	CHF	7 336.44	0.19
Fonds patrimonial Abendrot	CHF	5 984 599.05	4 677 619.08
Fonds patrimonial Abendrot	Monnaies étrangères	4 930 570.63	7 207 786.42
Divers comptes bancaires des sociétés de gestion immobilière		1 291 670.79	1 697 931.15
Total des liquidités au 31 décembre		62 271 215.79	49 634 038.09

7.2 Créances		2021	2020
		CHF	CHF
Créances de cotisations		1 926 364.95	2 305 607.88
Autres créances:			
Divers		42 356.52	182 027.50
PKRück		6 600 000.00	4 813 821.00
PKRück Compte courant		1 409 277.00	0.00
Fonds de garantie KK		431 782.75	493 888.65
Abendrot Immobilien AG		4 842 423.29	2 638 715.30
Impôts anticipés et impôts à la source		1 143 265.49	1 201 021.35
Total créances au 31 décembre		16 395 470.00	11 635 081.68

7.3 Autres comptes de régularisation d'actifs		2021	2020
		CHF	CHF
Régularisation des comptabilisations immobilières		3 951 741.83	2 916 592.89
Régularisation du fonds à investisseur unique		8 983 251.33	1 393 454.35
Régularisation des placements		4 430 249.21	2 181 930.86
Autres comptes de régularisation d'actifs		90 947.75	91 403.20
Total autres comptes de régularisation d'actifs au 31 décembre		17 456 190.12	6 583 381.30

7.4 Dettes		2021	2020
		CHF	CHF
Prestations de libre passage Retraités sortis		23 128 153.14	17 986 949.54
Banques – Hypothèques		6 300 000.00	6 400 000.00
Autres dettes		4 289 889.95	8 555 320.92
Total dettes au 31 décembre		33 718 043.09	32 942 270.46

7.5 Comptes de régularisation du passif

	2021	2020
	CHF	CHF
Provision pour la révision	63 000.00	39 000.00
Provision pour l'autorité de surveillance (BSABB)	39 519.40	33 738.20
Provision pour l'expert	7 135.15	15 000.00
Régularisation des indemnités de distribution	140 326.75	147 123.10
Régularisation des comptabilisations immobilières	7 688 634.27	7 740 477.35
Régularisation des investissements immobiliers	3 448 750.02	8 242 752.54
Régularisation du fonds à investisseur unique	6 298 593.32	1 243 942.28
Régularisation des placements de gestion de la fortune	0.00	959 519.77
Autres comptes de régularisation passifs	137 096.80	171 822.55
Total comptes de régularisation du passif au 31 décembre	17 823 055.71	18 593 375.79

7.6 Autre produit

	2021	2020
	CHF	CHF
Contribution aux frais administratifs	3 539 861.40	3 441 604.95
Frais selon règlement des coûts	31 048.85	18 123.12
Autres produits exceptionnels	-479.50	301.00
Total autre produit au 31 décembre	3 570 430.75	3 460 029.07

7.7 Charges administratives

2021

2020

CHF

CHF

7.7.1 Administration générale

Charges de prestation Assurance risque	815 829.58	632 726.71
Coûts administratifs Administration	2 366 882.05	2 456 492.47
Coûts administratifs Conseil de Fondation	125 442.73	116 577.62
Coûts informatiques	75 272.13	96 465.86
Frais de bureau et Assemblée des délégués	25 839.20	18 497.85
Téléphone, fax, frais de port	62 977.70	68 640.15
Loyer et frais de locaux	196 608.00	196 608.00
Total administration générale	3 668 851.39	3 586 008.66

7.7.2 Marketing et publicité

Relations publiques	18 509.75	46 389.23
Informations aux assurés	72 727.87	55 264.30
Total marketing et publicité	91 237.62	101 653.53

7.7.3 Frais d'agences et de courtage

Commissions de courtage	163 910.60	84 725.65
Total frais d'agences et de courtage	163 910.60	84 725.65

7.7.4 Organe de révision et Experts en prévoyance professionnelle

Frais de révision	65 580.80	59 672.80
Frais d'expert	56 512.85	25 940.95
Total organe de révision et Experts en prévoyance professionnelle	122 093.65	85 613.75

7.7.5 Autorités de surveillance

Autorités de surveillance	26 442.15	21 557.40
Total autorités de surveillance	26 442.15	21 557.40

Total des charges administratives au 31 décembre

4 072 535.41

3 879 558.99

8. Exigences imposées par l'autorité de surveillance

Par acte du 06.01.2021, l'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels de 2020. Aucune observation significative n'a été faite.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

Au 31.12.2021, un total de 51 contrats ont été dissous,

dont 5 dissolutions: passage à une nouvelle institution de prévoyance

dont 6 dissolutions: fusion d'entreprises

dont 1 dissolution: liquidation

dont 2 dissolutions: résiliation prononcée par la Fondation Abendrot

dont 37 dissolutions: absence d'assurés

Conformément à l'art. 4 du règlement sur la liquidation partielle, il n'y a pas eu de liquidations partielles au cours de l'année 2021.

9.2 Mise en gage d'actifs

Le bien immobilier «Consortium Dreamland» est grevé par une hypothèque de CHF 9 450 000.00 (part de la Fondation Abendrot CHF 6 300 000.00), ce qui représente une part de 36.06% de sa valeur vénale. Conformément à l'art. 54b OPP 2, un objet immobilier ne peut servir à emprunter temporairement des fonds de tiers qu'à la hauteur maximale de 30% de sa valeur vénale. La mise sous hypothèque a toutefois été effectuée par la communauté des copropriétaires. Il n'est pas possible d'imposer une hypothèque de valeur moindre dans la communauté des copropriétaires.

Un contrat de droit de superficie au second degré est conclu sur le bien immobilier «Rüttihard», Birsfelden, parcelle sous contrat de droit de superficie au second degré n° D2920, Registre foncier de Birsfelden. Ce contrat règle le montant et la garantie des intérêts du droit de superficie au second degré. Ceux-ci s'élèvent conformément à l'inscription au Registre foncier à une hypothèque maximale de 3 annuités d'intérêts de CHF 167 000.00, soit un total de CHF 501 000.00.

Un contrat hypothécaire est conclu jusqu'au 31.03.2067 sur le bien immobilier «Goldbachweg 11» Bâle, droit de superficie DDP selon plan 2433. Conformément au contrat de droit de superficie du 12.04.2017, point 10.1, l'hypothèque légale (hypothèque sur la rente du droit de superficie) est inscrite comme hypothèque maximale à hauteur de trois fois le montant de la rente de superficie, soit avec le montant de CHF 82 017.00.

Un contrat hypothécaire est conclu jusqu'au 31.12.2093 sur le bien immobilier «Industrie- und Gewerbegebäude», Frankfurt-Strasse 64 et 66, Münchenstein, droit de superficie DDP selon plan 150. Conformément à l'Avenant III au contrat de droit de superficie au second degré du 30.01.2019, point 9.1, l'hypothèque légale (hypothèque sur la rente du droit de superficie) est inscrite comme hypothèque maximale à hauteur de trois fois le montant actuel de la rente de superficie, soit avec le montant de CHF 397 155.00.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

La Fondation Abendrot est actionnaire de la société d'assurance PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge AG à Vaduz. PKRück est une société d'assurance vie spécialisée dans les caisses de pension. Ses actionnaires sont uniquement des caisses de pension. Par contrat du 10.11.2018 sur le versement de paiements complémentaires, la Fondation Abendrot s'est engagée comme les autres actionnaires à fournir à la demande un paiement complémentaire pour garantir la solvabilité de PKRück. Le conseil d'administration de PKRück est habilité à déclencher ce paiement complémentaire dans un délai de 5 ans à compter de la signature du contrat.

Cela signifie pour la Fondation Abendrot un engagement conditionnel pendant la durée de ce contrat d'un montant situé entre CHF 6 277 500 et CHF 6 975 000.

9.4 Procédures juridiques en cours

Une demande de paiement d'une rente d'invalidité réglementaire et légale complète était en cours contre la Fondation Abendrot, car celle-ci ne verse que les prestations minimales LPP en raison de la remise tardive de la déclaration d'entrée. Contre toute attente, le tribunal des assurances sociales a accordé à la plaignante la pension d'invalidité légale et réglementaire qu'elle réclamait.

Une demande d'arbitrage était en cours contre la Fondation Abendrot concernant la responsabilité découlant d'un contrat de confiance induit, car la Fondation n'a pas attribué de contrat aux architectes plaignants. Une audience de conciliation a eu lieu en mai 2021 auprès du tribunal civil de Bâle-Ville. Le tribunal civil a considéré que la demande de dommages et intérêts des architectes n'était pas justifiée. Les architectes n'ont pas déposé de plainte dans le délai requis, de sorte que l'affaire peut être considérée comme réglée.

En janvier 2022, un assuré a porté plainte contre la Fondation Abendrot pour obtenir le versement d'une pension d'invalidité réglementaire. La procédure est en cours devant le tribunal des assurances sociales de Bâle-Ville. Le premier échange d'écritures a eu lieu. La Fondation Abendrot refuse d'assumer son obligation de prestation en raison de l'absence de connexité temporelle et matérielle.

9.5 Évaluation des risques

La Fondation dispose d'un système interne de contrôle (SIC). Aucun risque particulier n'est identifiable en termes d'observation des procédures obligatoires et du droit à signature tel qu'il est fixé, qui repose pour l'essentiel sur le principe du double contrôle et qui est échelonné de manière adaptée à l'importance des transactions. Le SIC et les expériences qui en découlent sont régulièrement examinés, développés et adaptés par le Conseil de Fondation.

10. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Il n'y a eu aucun événement après la date de clôture du bilan qui aurait pu influencer de manière significative l'évaluation des comptes annuels, en particulier la situation du patrimoine, des finances et des revenus de la Fondation Abendrot. Suite à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022 (bien que la Fondation Abendrot ne soit pas directement impliquée en Russie ou en Ukraine), il faut s'attendre à des répercussions notables sur l'évolution des marchés des capitaux, qui ne peuvent pas être évaluées actuellement. Cette situation exceptionnelle influencera le résultat de l'exercice 2022.

Tableau des immobilisations au 31.12.2021

Catégories de placement	Valeurs visées			Valeurs réelles		Ecart entre valeurs réelles et visées	Limites de la catégorie selon OPP2
	Objectif stratégique en %	Fourchette en %	en CHF	en CHF	en %		
Liquidité et investissements à court terme	2.0	0.0 – 8.0	54 435 462.92	95 177 995.84	3.5	40 742 532.92	
dont soldes créditeurs des CC				54 054 186.35	2.0		
dont soldes créditeurs des CC en devises étrangères				8 217 029.44	0.3		
dont créances et comptes de régularisation actifs				32 906 780.05	1.2		
Obligations	12.0	6.0 – 26.0	326 612 777.53	320 838 677.76	11.7	-5 774 099.77	30%
Obligations Suisse	2.0	0.0 – 10.0	54 435 462.92	47 404 396.08	1.7	-7 031 066.84	
Obligations Monde	10.0	6.0 – 16.0	272 177 314.61	273 434 281.68	10.0	1 256 967.07	
Hypothèques et prêts Suisse	2.5	0.0 – 5.0	68 044 328.65	47 964 974.54	1.8	-20 079 354.11	50%
Total des valeurs nominales	16.5		449 092 569.10	463 981 648.14	17.0	14 889 079.04	
Actions	32.0	22.0 – 42.0	870 967 406.74	962 803 344.53	35.4	91 835 937.79	50%
Actions Suisse	19.0	15.0 – 25.0	517 136 897.75	566 656 705.26	20.8	49 519 807.51	
Actions Monde	13.0	7.0 – 17.0	353 830 508.99	396 146 639.27	14.6	42 316 130.28	
Placements alternatifs	21.5	13.0 – 26.0	585 181 226.41	544 190 490.87	20.0	-40 990 735.54	15%
dont placements auprès de l'employeur	0.0	0.0 – 2.0		13 440 748.85	0.5		
dont hypothèques et prêts non garantis et étranger				66 889 668.56	2.5		
dont infrastructures				95 628 728.12	3.5		
dont private equity				166 682 859.15	6.1		
dont dette privée				157 101 305.18	5.8		
dont insurance linked securities				44 447 181.01	1.6		
Immobilier	30.0	25.0 – 35.0	816 531 943.82	750 797 662.53	27.6	-65 734 281.29	30%
Total des valeurs réelles	83.5		2 272 680 576.97	2 257 791 497.93	83.0	-14 889 079.04	
Total	100.0		2 721 773 146.07	2 721 773 146.07	100.0		
Devises étrangères sans couverture des risques de change				577 426 946.09	21.2		30%